



Pb avec un opticien car faute de la vendeuse quel recours?

Par **FREDE 72**, le **18/05/2009** à **18:10**

Bonjour, rn le 28/04/2009 mon fils a choisi des lunettes chez affeloule .le 7/05/2009 je me rend au magasin pour aller les chercher une fois les lunette payé car ma complémentaire on en a pris quand meme 149 euros a sa charge.la vendeuse a fait le réglage mais je trouvai en arrivant a la maison qu elles etait de travers.en plus ce jour la la vendeuse etait assez presser qu on s en aille et en me rendant dans une boutique affelou pour demander de faire un réglage on m annonce que les lunettes sont casser alors que depuis que la vendeuse qui m avait vendu les lunettes mon fils ne les avait pas remise .on m a vendu des lunettes casser. depuis mercredi 13/05/2009 ils doivent les commander ce midi je me rend a la boutique affelou ils me disent qu il doivent voir avec le fournisseur et qu il vont me rappeler dans la journée n ayant pas eu de nouvelle a 17h30 je les appelle on me repond je telephone au fournisseur et je vous rappelle de suite e depuis il est 18h03 toujours pas de nouvelles de plus je n ai pas de facture ni une copie de l ordonnance des lunettes de mon fils que dois je faire car la je crois qu ils se moquent un peu de leur client quel recours puis je avoir? et mon fils ne peux toujours pas porter ses lunette .MERCI DE ME REpondRE